

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS		REDACTION		ANNONCES	
1 an	30.00	1 an	10.00	1 ligne	1.00
6 mois	18.00	6 mois	6.00	1 ligne	0.60
3 mois	10.00	3 mois	3.50	1 ligne	0.40
15 jours	3.00	15 jours	1.00	1 ligne	0.15

BOURBAIX: 68 à 71, Grande-Rue. Tél. 037.32, 037.33, 037.34.
 LILLE: 5, rue Chanoine, Tél. 87.
 PARIS: 15, boulevard des Capucines, Tél. Louvre 09.40.
 MOULON: 103, rue de la Station, Tél. 3.44.

CHÈQUES POSTAUX
 97 LILLE

Colombophiles
Roubaiziens
 N'oubliez pas que vous
 trouvez dans
TOUS LES PRODUITS
COLOMBOPHILES:
 Douillet, Brioux, Fiches,
 etc., etc., à la
Pharm. du Progrès
 155, Grande-Rue, 155
 ROUBAIX

CORDONS
 A l'occasion des
 fêtes de la
 ville de Roubaix,
 nous avons
 fabriqué des
 cordons
 de toutes
 couleurs
 et de
 toutes
 largeurs.
 Ils sont
 très
 résistants
 et
 faciles
 à
 utiliser.
 Ils
 sont
 vendus
 par
 paquets
 de
 100
 mètres.
 Prix
 très
 bas.
 Adresse:
 M. J. L. L.
 103, rue de la
 Station, Roubaix.

BILLET PARISIEN

Les Anciens Combattants et les économies

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

Paris, 26 Mars (Minuit).
 Le Gouvernement est à la recherche des économies. M. Germain-Martin, qui travaille à l'élaboration des fameux décrets-lois dont on attend pour le budget un sérieux soulagement, s'est entretenu dans la journée de lundi avec plusieurs de ses collègues du Gouvernement. Il a notamment eu une longue conversation avec M. Adrien Marquet, ministre du Travail; qu'il a pressenti sur les compressions de dépenses à réaliser dans son département. Il a surtout été question, au cours de cet entretien, de la caisse générale de garantie des assurances sociales. De l'avis du ministre des Finances, d'importantes économies peuvent en effet être réalisées sur ce chapitre. Tout en étant lui-même partisan des économies, M. Marquet n'a pu se mettre d'accord avec son collègue des Finances; de nouvelles conversations sont nécessaires entre eux. M. Germain-Martin n'en espère pas moins qu'il sera à même de saisir le Conseil des Ministres de jeudi prochain des mesures propres à réaliser l'équilibre budgétaire.

Dans ces mesures, les anciens combattants seront-ils compris? L'importante déclaration faite à leurs délégués par M. Gaston Donmergue semble en exclure l'éventualité, au moins pour l'instant. Voici en effet, exactement reproduit, le langage tenu par le Président du Conseil à la délégation du Conseil national des anciens combattants:

« A l'heure qu'il est, leur a-t-il dit, le Gouvernement cherche de tous les côtés les moyens de combler le déficit. Il n'a rien demandé aux anciens combattants. Mais, quand il aura terminé toutes les additions, comparé la colonne des dépenses avec celle des recettes, si la différence est trop grande, il vous dira: « Messieurs, voulez-vous faire quelque chose? »

Vous serez libre de répondre ce que vous voudrez; aucune pression, je vous le promets, ne sera faite sur vous quant à vos libertés correspond la mienne et si vous me répondez: « Rien à faire, je n'aurai qu'à retourner chez moi, je ne prononcerai pas de telles paroles si je n'étais décidé à agir comme je le dis. »

Ces paroles sont graves. Elles signifient d'abord que la recherche de l'équilibre budgétaire se poursuit sans que le Gouvernement songe pour l'instant à demander un sacrifice quelconque aux anciens combattants. S'il était démontré toutefois que l'équilibre est impossible sans un sacrifice, le Président du Conseil le leur demanderait et, en cas de refus, se retirerait définitivement de la vie publique.

Les anciens combattants ont pris nettement position contre toute atteinte à leurs droits acquis. Mais leurs considérants prouvent que leur attitude leur est dictée moins par une hostilité de principe à l'égard du sacrifice que par le fait que d'autres, beaucoup d'autres, doivent être atteints avant eux. Il n'y a donc pas de désaccord réel entre leur manière de voir et celle de M. Donmergue.

UN GRAND PROCÈS AUX ASSISES DE LA SEINE

Germaine Huot répond du meurtre de M. Causeret, préfet des Bouches-du-Rhône

Paris, 26 mars. — Devant les Assises de la Seine s'est ouvert un grand procès. Germaine Huot, dite d'Anglemont, meurtrière de M. Causeret, préfet des Bouches-du-Rhône, répond de son crime.

A côté de M^{lle} Torrès, au banc de la partie civile, un vieillard à barbe blanche, M. le recteur honoraire Causeret, s'est assis à la place du défunt. Un de ses fils l'accompagne.

Germaine Huot fait une entrée sans bruit, un peu affectée. Elle tamponne d'un mouchoir ses yeux toujours secs et se voûte un peu lorsqu'elle s'assied aux côtés d'un garde républicain, dans la box.

Germaine Huot répond à toutes les questions qui concernent son curriculum vitæ.

Bien des personnages passent dans sa vie.

Le Président. — Vous êtes bonne, parfois violente et désagréable, jeune dépendante, autoritaire.

Le président Devise rappelle la carrière de sa victime, le préfet Jean Causeret, soldat courageux et fonctionnaire du plus grand avenir.

Tout il parle des relations de l'accusée avec celui-ci.

Le Président. — Vous êtes bonne, parfois violente et désagréable, jeune dépendante, autoritaire.

Le président Devise rappelle la carrière de sa victime, le préfet Jean Causeret, soldat courageux et fonctionnaire du plus grand avenir.

Tout il parle des relations de l'accusée avec celui-ci.

Après une suspension d'audience, le président Devise aborde le drame lui-même. Il rappelle que le matin du 7 mars, l'accusée fait suivre M. Causeret. Le préfet se rendit dans un magasin pour faire quelques achats. L'enquêteuse perdit sa trace.

M. Causeret, cependant, se rendit au ministère de l'Intérieur.

Le Président. — Il entra chez vous à 13 h. 15.

— Oh est-tu allé? lui demandez-vous.



GERMAINE HUOT ACCOMPAGNÉE DE M^{lle} MORO-GIAFFERI DANS LES COULOIRS DU PALAIS

Des membres d'un parti de gauche avaient reçu mission de s'armer

Trois arrestations

Paris, 26 mars. — A la suite de renseignements parvenus à la Préfecture de police, renseignements selon lesquels certains groupements politiques se constituaient un stock armé en vue de troubles éventuels, des surveillances ont été établies. C'est ainsi que des inspecteurs avaient été postés aux abords de plusieurs armureries et dans certaines assemblées foraines.

Les policiers qui opéraient à la porte de Montreuil devaient arrêter au sortir d'un petit magasin deux jeunes gens qui venaient d'acheter quatre pistolets automatiques.

Conduit au commissariat du police du quartier du Père Lachaise, les deux adolescents furent interrogés par M. Moussu, commissaire de police.

Tous deux sont élèves au lycée Lakanal et issus d'honorables familles; l'un d'entre eux est le fils d'un ingénieur et l'autre d'un fonctionnaire de l'Administration préfectorale. Ils ne firent aucun difficulté pour reconnaître qu'ils appartenaient à un groupement politique de gauche et qu'ils avaient reçu la consigne de s'armer et de se procurer autant de revolvers qu'ils le pourraient.

Leurs armes et 200 cartouches qu'ils détenaient ont été placées sous scellés.

L'après-midi, les policiers devaient arrêter dans les mêmes circonstances, et au même endroit, Jean Hériter, 37 ans, ouvrier d'usine, 67, rue des Poyonax qui venait d'acheter un revolver.

Lorsqu'on l'interrogea, il prétendit appartenir à aucun groupement politique.

Il déclara qu'il avait fait l'acquisition de son arme pour se suicider et ajouta qu'il était inconsolable de l'inconduite de sa femme et qu'il préférait mourir.

Héritier et les deux jeunes gens dont nous parlions plus haut ont été déférés en justice.

Voir page 2, la suite des résultats de notre Concours de la Plus Jolie Vedette

A la presque unanimité, les électeurs italiens se sont prononcés pour le régime fasciste

Rome, 26 mars. — Les résultats officiels des élections plébiscitaires d'hier sont: 10.025.512 pour et 15.265 contre. Le nombre de bulletins nuls est de 1.219.

Le pourcentage des votants par rapport au nombre des électeurs inscrits bat tous les records: il atteint 96,25 pour cent, 10.041.917 Italiens ont voté. Dans un grand nombre de secteurs aucun électeur n'a voté « non ».

Une auto est happée par un train à Renaix

Ses deux occupants, le docteur et M^{lle} Jouret, de Warcoing, sont tués

LE GARDE BARRIÈRE RESPONSABLE DE L'ACCIDENT EST ÉCROUÉ



EN HAUT: Les membres du Parquet sur les lieux de l'accident. EN MÉDAILLON: Le valetur tamponné. EN BAS (à gauche): La barrière tragique; (à droite): les membres du Parquet près de la cabine du garde-barrière.

Un terrible accident est survenu dans la soirée de dimanche au passage à niveau curé de la grand'route de Tournai-Renaix, au sortir de cette dernière ville. Une auto montée par deux personnes, qui s'était engagée sur les voies, les barrières se trouvant ouvertes, a été prise en écharpe par un train et ses deux occupants ont été tués. Voici les circonstances de cet accident.

M. le docteur Louis Jouret, de Warcoing, 43 ans, lieutenant-médecin de réserve, revenait en auto dimanche vers 23 h. 30, en compagnie de sa femme, de Renaix où ils avaient assisté à un dîner de famille chez leur frère, vétérinaire, rue de l'Yser. M. le docteur Jouret qui pilotait l'auto, voyant la barrière ouverte, traversa le passage à niveau. Au même moment, alors que l'auto se trouvait sur les voies, survint un train venant de Tournai. La voiture fut prise en écharpe et traînée sur une longueur de cent soixante-cinq mètres.

UN MORT, UNE MOURANTE

Peu avant que la voiture ne soit refoulee sur le côté, le corps de M. le docteur Jouret qui avait été tué sur le coup, fut projeté hors du véhicule. Quant à M^{lle} Jouret qui était restée à l'intérieur, elle vivait encore. Malheureusement elle portait une fracture du crâne et elle expira peu après dans le train qui la transportait à Renaix, et sur lequel on avait placé le corps de son mari.

Ce sont donc deux cadavres qu'on descendit en gare de Renaix et qu'on transporta dans une salle en attendant l'arrivée du Parquet.

M. le docteur Jouret est méconnaissable: sa femme par contre se porte à la figure aucune blessure apparente et donne l'impression qu'elle est endormie.

LA GRAVE FAUTE DU GARDE-BARRIÈRE

Sitôt l'accident, M. le Chef de gare de Renaix avisa le Parquet d'Audouard ainsi que M. Willestein, chef de section, à Ath.

En attendant l'arrivée des enquêteurs le garde barrière Aebilla Delandabere, 51 ans, fut conduit à la gendarmerie de Renaix et gardé à vue. Très déprimé, il met sa grave faute sur le compte d'un malaise qui le prétend ressentir quelquefois depuis un accident de chemin de fer qui lui est survenu il y a quatre ans.

Les enquêteurs recherchent si cette variation est vraie. Si cela était, on se demande pourquoi, se sentant indisposé, il n'a pas demandé soit à sa femme, soit à son fils, de le remplacer dans son service, la chose étant d'autant plus facile que la maison d'habitation est toute voisine de la cabine du garde-barrière.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce garde barrière laisse ses barrières ouvertes. Il y a deux ans, M. le docteur Frenaux, de Renaix, y faillit être victime d'un accident du même genre, et il y a deux ou trois mois, on a constaté que les barrières restaient ouvertes à des passages de trains.

LE PARQUET SUR LES LIEUX DE L'ACCIDENT

Durant toute la matinée, de nombreuses personnes se sont rendues sur les lieux de l'accident et le service d'ordre est beaucoup de peine à refouler les curieux.

L'auto, une voiture neuve n'ayant servi que quelques semaines, est complètement hors d'usage. A l'intérieur, on trouve le col ensanglanté de M. Jouret, les souliers et le chapeau de sa femme.

Lundi à 15 heures, le Parquet d'Audouard est descendu sur les lieux. Il était composé de MM. De Menlesmeiller, substitut du procureur, de Roi, Vandermersch, juge d'instruction, et Van Parys, greffier. Les magistrats en compagnie de l'adjoint Van Meere, commandant de la brigade de gendarmerie de Renaix, du chef de gare et du commissaire de police, se sont rendus à la barrière tragique où ils ont fait les constatations d'usage.

Ils sont allés ensuite à la gendarmerie où était maintenu le garde barrière Delandabere. Ce fonctionnaire, aux questions des membres du Parquet, opposa le même système de défense qu'on lora de son interrogatoire.

L'assemblée générale de la Chambre syndicale du Tissue de Roubaix

Le bilan de l'année 1933 est moins défavorable que celui de l'année précédente

La Chambre syndicale du Tissue a tenu hier lundi, son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Charles Florin, entouré des vice-présidents, M.M. Jules Horst et Augusta Réquillart.

Le rapport sur les travaux de l'année a été présenté par le secrétaire, M. Paul Puyplack et a relaté particulièrement la triste situation des entreprises dans le courant de l'année 1933.

Sans méconnaître les difficultés qui subsistent toujours, soit au point de vue des affaires sur le marché international, soit en ce qui concerne les

L'ASSASSINAT DU CONSEILLER PRINCE

ON RECHERCHE L'EMPLOI DU TEMPS DE M^{lle} ROMAGNINO LE JOUR DU MEURTRE

Paris, 26 mars. — Ce matin, la Sûreté générale a connu une activité à laquelle les nombreux événements font habituellement depuis quelques semaines. Vers 10 heures, M. Valère, commissaire à la Sûreté, sur nouvelle commission rogatoire de M. Rabut, juge d'instruction à Dijon, chargé de l'affaire Prince, a entendu M^{lle} Romagnino. Il a également de reconstituer l'emploi du temps de M^{lle} Romagnino, qu'il s'est établi le jour de la disparition du conseiller Prince et notamment les différents déplacements qu'elle fit effectuer à sa voiture.

Bien que les services de la Sûreté n'aient fait aucune déclaration à la presse à l'issue de l'interrogatoire de la femme de l'ancien secrétaire et à celui de Stavisky, on apprendra à la fin de la matinée, qu'en cours de l'interrogatoire que lui fit subir M. Valère, M^{lle} Romagnino avait déclaré qu'elle s'était bornée à effectuer des achats dans la journée du 20 février et qu'après s'être rendue notamment chez son coiffeur, pour satisfaire aux soins qu'elle consacre, dit-elle, quotidiennement à sa chevelure, elle regagna son domicile de la rue de la Boétie.

Puis elle précisa que sa voiture fit une longue station devant l'immeuble de la rue de la Boétie et qu'elle ne reconduisit son automobile au garage situé dans la même rue que fort avant dans la nuit.

Il va sans dire que toutes ses déclarations seront contrôlées ultérieurement et que, pour donner suite à la commission rogatoire du juge d'instruction, la Sûreté générale convoquera demain à la première heure le directeur de la garage de M^{lle} Romagnino qui était cliente.

Les intéressantes recherches de l'abbé Mermet

ont-elles mis sur la trace de Pan des complices?

L'abbé Mermet, ex-sourcier de Thooch-les-Bains, qui a fait sur l'affaire Prince des révélations curieuses, vient de déclarer:

« Je ne dois pas démentir les révélations qu'on m'a prêtées. Mais ce qui a été dit sur un certain nombre de personnes...

EN L'HONNEUR DES CHASSEURS A PIED MORTS PENDANT LA GUERRE

Paris, 26 mars. — Ce matin, la Sûreté générale a connu une activité à laquelle les nombreux événements font habituellement depuis quelques semaines. Vers 10 heures, M. Valère, commissaire à la Sûreté, sur nouvelle commission rogatoire de M. Rabut, juge d'instruction à Dijon, chargé de l'affaire Prince, a entendu M^{lle} Romagnino. Il a également de reconstituer l'emploi du temps de M^{lle} Romagnino, qu'il s'est établi le jour de la disparition du conseiller Prince et notamment les différents déplacements qu'elle fit effectuer à sa voiture.

Bien que les services de la Sûreté n'aient fait aucune déclaration à la presse à l'issue de l'interrogatoire de la femme de l'ancien secrétaire et à celui de Stavisky, on apprendra à la fin de la matinée, qu'en cours de l'interrogatoire que lui fit subir M. Valère, M^{lle} Romagnino avait déclaré qu'elle s'était bornée à effectuer des achats dans la journée du 20 février et qu'après s'être rendue notamment chez son coiffeur, pour satisfaire aux soins qu'elle consacre, dit-elle, quotidiennement à sa chevelure, elle regagna son domicile de la rue de la Boétie.

Puis elle précisa que sa voiture fit une longue station devant l'immeuble de la rue de la Boétie et qu'elle ne reconduisit son automobile au garage situé dans la même rue que fort avant dans la nuit.

Il va sans dire que toutes ses déclarations seront contrôlées ultérieurement et que, pour donner suite à la commission rogatoire du juge d'instruction, la Sûreté générale convoquera demain à la première heure le directeur de la garage de M^{lle} Romagnino qui était cliente.

Les intéressantes recherches de l'abbé Mermet

ont-elles mis sur la trace de Pan des complices?

L'abbé Mermet, ex-sourcier de Thooch-les-Bains, qui a fait sur l'affaire Prince des révélations curieuses, vient de déclarer:

« Je ne dois pas démentir les révélations qu'on m'a prêtées. Mais ce qui a été dit sur un certain nombre de personnes...

A la Chapelle Saint-Louis des Invalides a été célébrée une messe en l'honneur des chasseurs à pied morts pendant la guerre.

EN HAUT: Le Fondateur de l'Ordre des anciens chasseurs à pied qui s'est fait entendre à la sortie de la messe.

EN BAS: Le général Nizet sortant de la chapelle.